

Automédication La quête du parcours

L'idée d'un parcours de soins officinal pour le traitement des pathologies bénignes fait progressivement son chemin. La démarche doit permettre de sécuriser la prise en charge des patients, mais aussi de répondre à une demande de soins non programmés en constante augmentation.

L'initiative a du sens. En octobre dernier, la SFSPO officialisait la création d'un outil d'aide à la décision inédit, à l'attention de toute l'équipe officinale. Dans les faits, cet "instrument" doit permettre de protocoller la prise en charge des antalgiques de palier I délivrés en automédication, sous la forme d'un arbre de conseil et d'orientation digitalisé. Potentiellement duplicable dans d'autres pathologies, il sera d'abord expérimenté au cours du premier semestre dans deux régions pilotes – Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine – avant une éventuelle généralisation dans tout le pays. Signe particulier : la digitalisation de l'outil a été effectuée avec le concours de Sanofi. « L'évolution des missions du pharmacien montre que les autorités soutiennent le renforcement du conseil officinal, note Vincent Cotard, directeur de Sanofi Santé grand public France. Il est donc logique de nous inscrire dans cette démarche d'accompagnement du patient sur l'automédication. Cette expérimentation sera probablement déclinée dans d'autres pathologies, avec une valeur ajoutée supplémentaire à la clef pour l'officine. »

Une approche collaborative

Elaboré par UPSA, le parcours de soins "dialogue de sourds" explore les bénéfices potentiels d'une approche plus structurée. « Nous voulions aider le pharmacien à conseiller les personnes sourdes et malentendantes, soit environ six millions de Français. Nous avons donc monté un partenariat avec Vidal et Sourdline pour développer des modules de formation spécifiques, après avoir identifié les attentes de chacun via une enquête miroir », explique Laure Lechertier, directrice de l'accès au marché, de la communication, des affaires publiques et de la responsabilité sociétale d'entreprise chez UPSA Global. Objectif : réduire les inégalités d'accès à l'information par la compréhension des difficultés de cette population vulnérable face à un conseil, intégrer



La protocolisation du conseil pharmaceutique permettra d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients.

des clés pour communiquer avec elle à l'officine et mettre en place des démarches protocolisées.

Dans le même ordre d'idée, UPSA réfléchit à un parcours thématique pour les maux du quotidien (douleur, rhume, digestion...), à partir d'algorithmes décisionnels qui seraient élaborés par des sociétés savantes ou la HAS. « Nous ne sommes pas dans une logique de consommation. L'enjeu consiste à garantir la qualité et la sécurité de la prise en charge, en proposant la réponse la plus adaptée et la plus efficiente. Cette évolution suppose une approche d'innovation collaborative avec les autres industriels, les pharmaciens et les autorités de santé », insiste Laure Lechertier.

Un projet décisif ?

Dans cet esprit, l'AFIPA et le Leem ont constitué un groupe de travail commun. Sociétés savantes, syndicats de pharmaciens, Ordre et URPS seront conviés. Les travaux engagés doivent déboucher sur un projet pilote qui concernera deux à trois aires thérapeutiques d'ici à la fin de l'année. Là encore, le parcours reposera sur des arbres décisionnels. « Nous souhaitons favoriser un recours plus fréquent et plus sécurisé au pharmacien pour des pathologies bénignes, mais aussi améliorer le réflexe patient », explique Christophe de la Fouchardière, président de l'AFIPA. De quoi éviter des visites inutiles aux urgences et chez le médecin. Pour les usagers, ces parcours se traduiront par un meilleur accès aux soins, en particulier dans les zones sous tension.

Selon Vincent Cotard, la protocolisation du conseil pharmaceutique était le "chaînon manquant" de l'automédication. « Cette évolution facilitera la mise en place d'une véritable démarche qualité au sein de toutes les officines », assure-t-il. Ce sera également une étape indispensable vers une éventuelle prise en charge complémentaire de la médication officinale par les mutuelles. ■

Un poids très relatif dans l'économie officinale

Activité officinale sur prescription : 30,6 Mds€ ; + 1,6 %
 Activité officinale hors prescription : 7,4 Mds€ ; + 2,5 %
 Automédication : 2,1 Mds€ ; - 4 %

Source : « Baromètre 2019 des produits du selfcare », AFIPA (février 2020).

François Silvan